

Liste des participants

Allemagne

M. SCHLÜTTER

Chancelier

Président du Conseil Européen

PROCES-VERBAL

de la session du Conseil Européen

tenue à Brême les 6 et 7 juillet 1978

Danemark

M. JØRGENSEN

Premier Ministre

Mme ØSTERGAARD

Ministre sans portefeuille

France

M. GISCARD D'ESTAING

Président de la République

M. de GORRINGE

Ministre des Affaires étrangères

Irlande

M. LYON

Traiteur

M. KENNEDY

Ministre des Affaires étrangères

Italie

M. AMBROTTI

Président du Conseil

M. FORLANI

Ministre des Affaires étrangères

Bruxelles, le 24 juillet 1978

pg/il

Allemagne

M. THORN

Premier Ministre

et Ministre des Affaires étrangères

Liste des participants :

Allemagne	M. SCHMIDT Chancelier Président du Conseil Européen M. GENSCHER Ministre des Affaires étrangères
Belgique	M. TINDEMANS Premier Ministre M. SIMONET Ministre des Affaires étrangères
Danemark	M. JØRGENSEN Premier Ministre Mme ØSTERGAARD Ministre sans portefeuille
France	M. GISCARD D'ESTAING Président de la République M. de GUIRINGAUD Ministre des Affaires étrangères
Irlande	M. LYNCH Taoiseach M. O'KENNEDY Ministre des Affaires étrangères
Italie	M. ANDREOTTI Président du Conseil M. FORLANI Ministre des Affaires étrangères
Luxembourg	M. THORN Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères

Pays-Bas

M. van AGT
Premier Ministre,
Ministre des Affaires Générales
M. van der KLAAUW
Ministre des Affaires étrangères

Royaume-Uni

M. CALLAGHAN
Premier Ministre
M. OWEN
Ministre des Affaires étrangères

Commission

M. JENKINS
Président
M. ORTOLI
Vice-Président

Secrétariat Général
du Conseil

M. HOMMEL
Secrétaire Général
M. GUEBEN
MM CHRISTOFAS
DOUMONT
FRICCHIONE
GLAESNER
WEINSTOCK
ZIPCY

selon le
point traité

A la reprise de la séance le vendredi 7 juillet 1978 à 10 h 15, le Président propose que l'on évoque tout d'abord les questions de coopération politique examinées la veille au soir par les Ministres des Affaires étrangères.

II. Coopération politique

M. GENSCHER résume les entretiens qu'ont eus les Ministres des Affaires étrangères.

Les rumeurs de démission possible du Président Sarkis les a incités à rendre publique une déclaration (1) exprimant tant leur inquiétude que la position des Neuf à l'endroit de la situation actuelle.

La situation au Proche-Orient, dans son ensemble, a également été évoquée et son évaluation a pu faire l'objet d'un accord. Cette évaluation ne comporte en fait aucun élément nouveau quant à la position des Neuf qui s'en tiennent à leur déclaration de Londres du 29 juin 1977.

La situation en Afrique a fait l'objet d'un large échange de vues. M. de GUIRINGAUD a plus spécialement évoqué le cas de Zaïre et tous ont estimé que des réformes substantielles devraient être appliquées dans ce pays. On peut espérer

.../...

(1) Cette déclaration est reproduite en annexe VI.

qu'en septembre il sera possible d'y voir un peu plus clair si le gouvernement actuel du Zaïre voit sa base quelque peu élargie et si le représentant sur place du FMI réussit à mener une action efficace. En tout état de cause, les Neuf ont estimé que le Zaïre devrait financer lui-même l'entretien des troupes marocaines auxquelles il a fait appel, même si cela entraîne une augmentation de sa dette extérieure déjà très importante. Toujours pour ce qui concerne l'Afrique, les Ministres des Affaires étrangères ont estimé nécessaire que les Neuf devraient souligner la nécessité de voir la Namibie et le Zimbabwe accéder rapidement à l'indépendance et appuyer les efforts politiques consentis à cette fin par plusieurs pays, notamment dans le cadre du Conseil de sécurité. Enfin les Ministres des Affaires étrangères sont convenus d'examiner en juillet la question de la création éventuelle d'un Fonds d'urgence, dans le cadre de Lomé II.

La situation en Espagne a également fait l'objet d'échanges de vues au cours desquels on a pu constater dans ce pays une évolution positive dans le sens de la démocratie et l'intérêt politique majeur qu'attache l'Espagne à son adhésion à la Communauté. Par ailleurs il a été convenu d'appuyer l'Espagne à l'ONU dans la question des îles Canaries.

Les conséquences possibles de l'élargissement pour le Maghreb, le Mashrak et Israël ont conduit les Ministres à considérer que, sans faire de déclaration publique à ce sujet afin de ne pas éveiller trop d'espoir, un maximum d'efforts devraient être consentis pour maintenir les effets des accords passés entre la Communauté et les pays concernés.

Sur un plan interne, il a été question tout d'abord des relations Coopération politique - Parlement européen. Le point de savoir si rapport devrait à ce titre être fait à l'Assemblée tous les ans ou tous les six mois est resté ouvert.

Il a été question ensuite des indemnités des futurs membres de l'APE qui sera élue au suffrage universel direct. La question est très délicate et devrait être traitée avec un maximum de discrétion. Des contacts informels ont déjà été pris entre M. COLOMBO et le Président du Conseil mais M. GENSCHER estime que rien d'officiel ne saurait être entrepris par le Conseil avant qu'il ne soit saisi d'une proposition de l'Assemblée.

Enfin M. GENSCHER estime que rien de ce qui a été dit ou décidé au titre de la Coopération politique ne devrait être rendu public, sauf les conclusions relatives à la Namibie et la situation au Proche-Orient.

Le Président, s'exprimant au nom de la délégation allemande, tient à souligner les graves préoccupations qu'il nourrit au sujet de la Rhodésie. La guerre civile y menace et si elle y éclate elle entraînera à coup sûr des dizaines de milliers de pertes de vies humaines. On assiste en effet dans ce pays à une escalade de la haine de nature à empêcher les Blancs de prendre sérieusement en considération les propositions anglo-américaines mais à les pousser à se battre jusqu'au dernier. Au-delà du cas de la Rhodésie, on peut craindre que, sous l'influence de l'URSS, un foyer de crise permanente ne soit entretenu dans ce coin du monde, qui le fasse définitivement basculer dans l'autre camp.

.../...

C'est ainsi par exemple qu'il semblerait que sous la direction de l'URSS, de Cuba et de la DDR, une invasion de la Namibie serait en préparation. La présence dans ce pays de 30.000 Blancs d'origine allemande renforce les inquiétudes de Bonn.

M. OWEN indique qu'il n'existe aucune preuve d'invasion de la Namibie ; on sait en revanche que le Swapo est en voie de regroupement et qu'il importerait, avant que celui-ci ne soit réalisé, que les Nations Unies prennent aussi vite que possible des mesures qui permettent de préserver la paix.

En Rhodésie, la situation se détériore de jour en jour. L'intérieur du pays n'est absolument plus contrôlé et on peut craindre que M. Ian Smith s'obstine et se refuse à au moins essayer de mettre en place un régime de transition.

Le Président, se référant aux entretiens informels GENSCHER/COLOMBO ainsi qu'aux conversations "au coin du feu" de la veille au soir, constate une inquiétude générale devant la tendance manifestée par les membres actuels de l'APE à vouloir octroyer aux membres futurs un statut pécuniaire exagérément favorable.

Il estime qu'il serait nécessaire de les "remettre à leur place" faute de quoi l'APE se discréditerait elle-même mais il se demande en même temps comment y parvenir, compte tenu de l'aspect juridique des choses. A cet égard, il semble bien qu'il faille en dernière instance une décision du Conseil, statuant sur proposition de l'APE et après avis de la Commission. Si tel est bien le cas, il y aurait lieu d'inviter le Président du Conseil à entreprendre les démarches nécessaires.

.../...

M. GENSCHER réitère qu'à son avis il ne saurait rien entreprendre officiellement ou formellement sans proposition de l'APE.

M. GISCARD D'ESTAING tient tout d'abord, s'agissant du siège de la future Assemblée, à remercier d'une part la délégation belge qui a su modérer les appétits de l'Assemblée actuelle laquelle aurait voulu installer à Bruxelles des locaux disproportionnés aux fonctions de ses commissions et, d'autre part, la délégation allemande qui a soutenu que Strasbourg devait rester un des lieux de travail de l'APE.

En ce qui concerne les indemnités, il estime qu'il convenait de ne pas entrer dans les vues des membres actuels de l'Assemblée qui s'imaginent - on peut se demander pourquoi - qu'ils feront partie de la nouvelle Assemblée. Il estime, par ailleurs, qu'il serait indiqué de ne pas mettre cette question sur la place publique, tout en veillant à ce que la procédure de fixation de ces indemnités soit transparente. A ce titre la procédure préconisée par M. GENSCHER - à savoir de ne rien entreprendre formellement de la part du Conseil sans une proposition de l'APE - paraît particulièrement adéquate ; dans cette perspective, il appartiendrait au Conseil Européen, lors de sa prochaine session, de connaître de cette affaire, sur la base d'une étude à faire par le Secrétariat Général du Conseil.

Le Président constate que plus aucune délégation ne souhaite intervenir sur ce point (1) et propose dès lors d'en venir au chapitre monétaire de la stratégie commune, conformément à ce qui avait été convenu la veille.

.../...

(1) Les débats sur ce point ont fait l'objet d'une conclusion confidentielle de la Présidence, reproduite en annexe VII.

III. Politique monétaire

Le Président indique que les débats à ce sujet seront à mener sur la base de deux documents : le premier constituant un projet de "déclaration pour les conclusions de la Présidence", dont la version définitive serait rendue publique (1) ; le second (2) constituant une annexe, élaborée à partir d'une proposition française, dont on doit se demander comment, une fois établie dans sa version définitive, en faire état à la presse.

M. CALLAGHAN estime qu'au cours des conversations de la veille des progrès non négligeables ont été enregistrés; il se demande toutefois si le texte de l'annexe exprime correctement ces progrès. Par ailleurs, il demande quelle que soit la version définitive de ce texte, qu'il ne soit pas distribué à la presse mais simplement transmis au Conseil ECO/FIN qui doit siéger en juillet.

M. ANDREOTTI partage les préoccupations de M. CALLAGHAN, en ce sens que la veille au soir on était tombé d'accord pour reconnaître la nécessité d'une coopération monétaire mais que les modalités techniques à mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif seraient laissées aux soins du Conseil ECO/FIN, lequel devrait se prononcer sur la base de propositions plus élaborées de la Commission. En d'autres termes, il ne faudrait pas dire à la presse plus que l'accord intervenu quant à l'objectif à atteindre, à peine de susciter des difficultés politiques notamment en Italie.

.../...

(1) Cf. annexe VIII.

(2) Cf. annexe IX.

M. VAN AGT trouve que le premier alinéa du projet soumis par la Présidence paraît constituer un commentaire du système monétaire européen (SME) décrit à l'annexe. Si tel est bien le cas, la délégation néerlandaise se devrait de formuler une certaine réserve car le SME étant donné son caractère novateur, ne saurait de sa part faire d'emblée l'objet d'une position de principe sans que la question n'ait été préalablement examinée par les Ministres des Finances ni fait l'objet d'un avis de leur part.

Par ailleurs, M. VAN AGT formule dès à présent une réserve sur un des mécanismes de fond du système envisagé, à savoir la manière dont les ressources seraient comptabilisées ; si, à ce sujet, il n'a aucune objection à l'endroit d'une comptabilisation en or et en dollars, en revanche, il voit mal comment le faire, pour partie, en monnaies nationales sans créer de nouvelles liquidités, alors que chacun s'accorde à reconnaître que c'est leur abondance actuelle qui contribue à entretenir l'instabilité des taux de changes.

Enfin, la veille au soir, certaines déclarations fermes ont été faites quant à la nécessité de maintenir le régime actuel du "serpent". Le texte proposé est beaucoup trop faible sur ce point ; il devrait non seulement affirmer cette nécessité mais encore établir que le "serpent" sera maintenu en vie jusqu'au moment où le nouveau système aura administré les preuves de son efficacité.

Le Président confirme que la veille il avait été convenu que le système du "serpent" resterait intact.

.../...

M. THORN partage ce point de vue mais constate que le projet en discussion ne paraît pas suffisamment nuancé en ce qui concerne le "serpent" : il ne faudrait pas qu'il donne l'impression que celui-ci mourra à la naissance du nouveau système.

Quant à l'annexe du projet, s'il peut quant à lui marquer son accord à son propos, il se déclare quelque peu inquiet après l'intervention de M. CALLAGHAN. Ne pas rendre publics les éléments du nouveau système envisagé, risquerait de faire plus de tort que de bien, car il en circulerait des versions diverses mais fausses qu'il faudrait à chaque fois démentir sans autres effets que contre-productifs.

Au fond la question qui se pose est celle de savoir jusqu'où on s'est engagé jusqu'à présent. A cet égard les scrupules de M. VAN AGT pourraient sans doute être apaisés si le texte soumis par la Présidence était un peu plus élaboré et s'il détaillait un peu plus la procédure de mise en oeuvre.

M. JØRGENSEN se déclare quant à lui d'accord sur le texte proposé par la Présidence ; il estime en outre qu'il conviendrait d'en rendre sa version définitive publique. Quant au régime du "serpent" rien ne s'oppose, au contraire, à son maintien au-delà de la mise en application du nouveau système ; le texte devrait l'établir clairement.

M. TINDEMANS se déclare quelque peu déçu par le texte proposé qui lui paraît légèrement en retrait par rapport aux résultats atteints la veille au soir. En tout état de cause,

.../...

il estime qu'il faudrait rendre tout public, y compris et surtout l'annexe, à peine de laisser le champ libre à des rumeurs sans fin. Enfin il se déclare d'accord sur la nécessité de maintenir le "serpent" en vie au-delà de la date d'entrée en vigueur du nouveau système.

M. LYNCH trouve également qu'il serait contre-indiqué de vouloir garder secrète l'annexe au texte proposé ; il plaide en conséquence pour une publication de tout ce qui aura été décidé.

Le Président propose que l'on règle d'abord cette question du "serpent" et que l'on marque son accord pour qu'il déclare publiquement que ce régime n'est pas et n'a pas été en discussion et qu'il sera maintenu entièrement intact.

Quant à l'ensemble du texte il tient pour assuré qu'il exprime fidèlement le résultat des entretiens de la veille au coin du feu. Il se permet dès lors de faire remarquer à M. ANDREOTTI que le Conseil Européen n'a pas à connaître formellement du document établi à la suite du dernier Conseil Economie/Finances qui de toute façon ne va pas très loin et qui, de surcroît, implique que ledit Conseil a entendu ne pas préjuger les orientations que pourrait prendre le Conseil Européen. On ne pourrait donc renvoyer les Ministres des Finances à leur propre document, qui ne constitue d'ailleurs qu'une encyclopédie de généralités, sans commettre une erreur de méthode. Quant aux remarques de M. VAN AGT au sujet de la constitution d'une partie des réserves en

.../...

monnaies nationales, elles pourraient au fond être partagées par tous car ce point du dispositif exigera de toute façon l'accord des gouvernements et des banques centrales. En fait avant la prochaine session du Conseil Européen aucune décision contraignante ne pourra être prise. Ceci a d'ailleurs été fait savoir clairement à Tokyo dès la fin des entretiens de la veille, afin de prévenir toute spéculation.

Si, après tout cela, on ne rendait rien public, nonobstant le fait que déjà la presse connaît plus ou moins le contenu de l'annexe, moins d'une heure après la fin de la session, ladite presse se posera et surtout posera des questions génératrices de rumeurs lesquelles à leur tour provoqueront des remous sur le marché des changes. A l'inverse, si on rend la chose publique, il serait établi clairement et concomitamment qu'aucune décision n'aura été prise aujourd'hui sinon celle, de caractère formel, d'engager certaines procédures.

M. CALLAGHAN souhaiterait qu'il soit pris acte au procès-verbal du fait qu'il avait été convenu la veille non seulement de ne rien rendre public mais encore de transmettre confidentiellement le dossier aux Ministres des Finances. Compte tenu du cours des débats, il ne s'oppose toutefois pas à une publication du texte, tout en estimant qu'il ne traduit pas avec suffisamment de nuance le résultat des conversations de la veille; il demande néanmoins que ce texte soit amendé de façon à faire apparaître clairement qu'il n'a rien de contraignant.

.../...

En outre il estime nécessaire d'apporter au texte les autres amendements suivants

- ajouter après la deuxième phrase, une phrase précisant que le système devra être durable et efficace ;
- compléter l'avant-dernière phrase par : "Dans le contexte d'un tel système ... Ces mesures seront essentielles pour qu'une zone de stabilité monétaire puisse s'établir."

Le Président estime que le premier point mentionné par M. CALLAGHAN pourrait facilement être résolu si l'on précise dans la dernière phrase que "le Conseil Européen sera alors en mesure d'arrêter des décisions et de prendre des engagements en la matière lors de sa session des 4 et 5 décembre 1978".

M. GISCARD D'ESTAING estime que la vraie question qui se pose aujourd'hui n'est pas de rédiger un texte mais de déterminer ce que l'on a l'intention de faire : s'engager dans la voie de la création d'une zone de stabilité monétaire ou donner un exercice de rhétorique à divers organes en les chargeant de diverses études.

Pour sa part, il considère que le texte soumis par la Présidence exprime correctement le résultat des conversations de la veille au soir en ce sens qu'il n'implique nullement l'adoption dès à présent du système décrit à l'annexe mais qu'il définit une procédure, une démarche en vue de son adoption ultérieure.

.../...

Enfin, si l'on affirme trop nettement que le régime du "serpent" sera maintenu au-delà de l'entrée en vigueur du nouveau système, on risque de créer une ambiguïté c'est-à-dire de susciter l'impression que deux régimes coexisteront en matière monétaire. Mais après tout c'est une affaire qui dépend des pays intéressés.

Le Président, s'exprimant au nom de l'Allemagne, entend préciser que formellement aucune décision de fond ne saurait être prise qu'à la prochaine session du Conseil Européen.

Cela étant le nouveau système envisagé a, sur le plan politique, une double finalité. Il s'agit, d'une part, de créer sur les plans tant interne qu'externe, de meilleures conditions de stabilité monétaire, lesquelles sont essentielles pour surmonter la crise économique mondiale, ne fût-ce que sous le seul angle du rétablissement d'un climat de confiance généralisé. Il s'agit, d'autre part, non seulement d'aboutir à un renforcement important et réel de la Communauté mais encore d'éviter que celle-ci se divise définitivement en deux zones monétaires et en deux zones différentes au regard du bien-être des populations.

Certes les Etats membres peuvent avoir à cet égard des préoccupations diverses ; il faudra les concilier mais pas au prix de compromis purement verbaux. C'est ce qui a été établi la veille au soir. Cela implique une orientation commune quant au fond du propos et un accord sur la procédure ; cela implique aussi que personne ne prendrait d'engagement aujourd'hui, la décision formelle étant réservée à la prochaine session du Conseil Européen.

Si maintenant, certains veulent faire un pas en arrière, alors mieux vaudrait le constater dès à présent et consentir à retomber dans le verbalisme.

M. THORN partage le point de vue de M. SCHMIDT : en définitive, la veille au soir on est tombé d'accord pour demander aux Ministres des Finances de mettre en oeuvre un certain schéma.

M. JENKINS trouve également que le texte de la Présidence correspond exactement aux conclusions des conversations entre Chefs d'Etat ou de Gouvernement, dont l'élément de base est bien que personne ne s'engage avant la prochaine session du Conseil Européen mais qu'il faut un calendrier précis et serré pour parvenir à une décision de fond à ce moment. L'occasion est unique : qu'on ne la laisse pas s'échapper, comme on l'a déjà fait trop souvent.

M. CALLAGHAN indique que s'il est bien entendu que personne ne s'engage avant la prochaine session du Conseil Européen, il peut marquer son accord sur le sens des débats. Pour être plus précis, il tient pour assuré qu'il n'y aura pas aujourd'hui une approbation de principe du système envisagé.

Il tient d'autre part à préciser un aspect, à son sens essentiel, de sa position. Si le nouveau système n'est pas assorti de mesures autres que purement monétaires, les divergences entre la situation de certaines régions de la Communauté sera renforcée.

.../...

Le Président répète qu'il comprend que certains ne peuvent dès à présent prendre des engagements contraignants ; en fait c'est le cas de chacun puisque les décisions seront prises en décembre. Cela étant il ne faut pas aujourd'hui aboutir à un simple mandat d'étude mais bien à un mandat de mise en oeuvre, d'autant que chacun, en définitive, est bien plus convaincu à présent qu'à l'époque du plan Werner de la nécessité d'une stabilité monétaire.

M. VAN AGT tient à souligner que le développement du Marché Commun exige une mise en oeuvre rapide d'une coopération monétaire au sein des Neuf et il ne voudrait pas que ses propos puissent être interprétés en sens contraire ou réticent. Ce nonobstant, il conviendrait d'être clair sur un point essentiel : le 24 juillet 1978, le Conseil ECO/FIN devrait avoir la possibilité d'amender le schéma envisagé ; il faudrait que cela apparaisse de façon univoque dans les conclusions de la Présidence.

Quant au régime du "serpent", il devrait être maintenu et le texte devra établir qu'il restera intact "au moins jusqu'au moment où le SME deviendra opérationnel".

M. ANDREOTTI ne conteste nullement, au contraire, l'objectif de la création d'une zone de stabilité monétaire. Le point délicat est celui de savoir si le schéma envisagé constitue la seule voie possible pour l'atteindre. A cet égard on ne pourrait laisser naître le sentiment que le Conseil Européen a déjà marqué son accord au fond sur ce mécanisme ; aussi suggère-t-il, de préciser dans la première partie du texte proposé par la Présidence que le Conseil Européen "a procédé à un premier examen" du projet joint en annexe et "a donné mandat ... de présenter des propositions définitives en vue d'atteindre l'objectif convenu".

M. ORTOLI indique que les Ministres des Finances, en réalité, ont déjà rempli ce mandat et qu'il serait nécessaire, à présent, de leur permettre de centrer leurs travaux futurs dans le cadre précis qui est celui de l'annexe au texte proposé par la Présidence.

Le Président pourrait accepter toute rédaction à la condition, comme vient de l'exprimer M. ORTOLI, que les Ministres des Finances ne se croient pas obligés ou ne soient pas amenés à examiner une gamme innombrable des moyens susceptibles de conduire à l'objectif souhaité.

M. CALLAGHAN fait observer que la première phase du texte proposé par la Présidence, dès lors qu'elle affirme que le Conseil Européen a examiné le projet joint en annexe, n'est pas exacte ; en effet, un tel examen n'a pas eu lieu et le temps fait défaut pour y procéder encore au fond au cours de la présente session.

Le Président estime qu'il serait préférable, dans ces conditions, que M. CALLAGHAN formule une réserve de fond à l'endroit du schéma envisagé : sa position serait plus claire.

M. CALLAGHAN précise qu'il peut accepter ce schéma comme base de discussion, sans plus.

Le Président se demande comment une telle prise de position est possible alors que la veille au soir les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ont discuté de l'affaire au fond pendant plus de deux heures.

.../...

M. CALLAGHAN voudrait qu'on ne confonde pas ces conversations "au coin du feu" et les présents débats.

M. ANDREOTTI précise que sa proposition d'amendement du texte implique, dans son esprit, la possibilité de poursuivre, quant au fond, la discussion.

Le Président constate qu'on en est revenu au point atteint à Copenhague, au terme des conversations à Marienborg.

M. GISCARD D'ESTAING voudrait que l'on ne perde pas de vue l'enjeu des débats. S'ils n'aboutissent pas aujourd'hui, au prochain Sommet économique de Bonn on le saura et comment, alors, présenter les choses à l'extérieur et comment espérer que les Ministres des Finances le 24 juillet, aient la moindre chance de sortir de l'ornière ? Il en résulterait soit un vide soit une consécration implicite de l'existence de deux types d'Etats membres au sein de la Communauté.

M. CALLAGHAN soutient que les amendements rédactionnels qu'il a proposés seraient de nature à surmonter les difficultés rencontrées jusqu'à présent.

Le Président lui fait observer que ce ne sont pas ses mots qui le gênent, mais sa position de fond.

Cela étant, il propose néanmoins les amendements rédactionnels suivants, dans l'espoir qu'ils permettront un accord au fond.

Enfin il se saurait accorder, sans plus, l'amendement proposé par le Président en ce qui concerne la première phrase du texte : il faudrait dire que le Conseil Européen .../...

On dirait que

- le Conseil Européen a discuté (et non examiné) l'annexe ;
- les Ministres des Finances ... définirait les dispositions qu'exige le fonctionnement d'un tel système, si nécessaire par voie d'amendements au dispositif envisagé ;
- la phrase concernant les moyens d'action parallèle à mettre en oeuvre pour renforcer les économies des Etats membres connaissant une prospérité moindre serait complétée par les mots suivants "afin que le système soit durable et efficace".

De façon plus générale, le Président convie chacun à ne pas oublier ce qu'on va demander aux USA au Sommet de Bonn. Si l'on entend obtenir d'eux quelque chose, il faudra que la Communauté se présente avec une contre-partie ou une contribution qui aillent bien au-delà d'une simple déclaration d'intention.

M. CALLAGHAN tient pour assuré que les USA s'occupent peu et se préoccupent encore moins du nouveau système monétaire envisagé au sein de la Communauté. Dans la meilleure des hypothèses, ils croiront à un "serpent élargi".

Cela étant, il se déclare prêt à donner instruction à son Ministre des Finances de se baser sur l'annexe au texte présenté par la Présidence lors de la session du Conseil du 24 juillet mais il ne saurait, à ce stade, prendre une position quant au fond.

Enfin il ne saurait accepter, sans plus, l'amendement proposé par le Président en ce qui concerne la première phrase du texte ; il faudrait dire que le Conseil Européen a discuté

.../...

(et non examiné) l'annexe mais, en plus, préciser que cette annexe est un projet présenté par certains Etats membres.

Le Président pourrait accepter cette façon de présenter les choses et même ajouter dans l'introduction la notion d'amendement possible.

M. CALLAGHAN voudrait également que, à la fin de l'introduction, on ajoute : "... obligation à assumer, dans le contexte d'un tel système".

Le Président n'y voit pas d'inconvénient. Il se demande en outre s'il ne serait pas indiqué de compléter comme suit la deuxième phrase de l'introduction : "Le Conseil Européen estime que l'établissement d'une telle zone, durable et efficace, ...".

M. CALLAGHAN fait observer que c'est le système qui devrait être durable et efficace et non la zone.

Le Président estime qu'il faut établir un texte qui ne laisse planer aucun doute sur ce caractère durable et efficace.

M. CALLAGHAN réitère sa position : il ne saurait prendre position au fond à ce stade et si la presse l'interroge il sera bien contraint de lui en faire part.

M. GISCARD D'ESTAING quant à lui déclarera à la presse qu'il n'a pas été possible de prendre une décision positive en ce qui concerne la création d'une zone de stabilité monétaire en Europe.

M. JØRGENSEN se déclare très étonné de la tournure que prennent les débats alors que la veille au soir l'accord était pratiquement acquis.

M. THORN se demande si le moment n'est pas venu de conclure ce débat en constatant que tout le monde est d'accord pour mettre sur pied un système durable et efficace mais que M. CALLAGHAN considère que celui qui est envisagé n'offre pas une telle garantie.

Le Président estime que le noeud de la question est là mais que M. CALLAGHAN peut taire ses scrupules dès lors qu'il serait prévu que le système décrit à l'annexe pourra faire l'objet d'amendements éventuels.

Aussi, pour mettre un terme à ces débats, propose-t-il ce qui suit

- la deuxième phrase du point 1 de l'annexe (celle qui indique que le "serpent" sera maintenu intégralement jusqu'à ce que le nouveau système devienne opérationnel) serait biffée, compte tenu du fait que cette notion est implicitement reprise dans la dernière phrase de la partie introductive et que, de surcroît, elle ne concerne que cinq Etats membres ;
- quant à la partie introductive elle se lirait comme suit (1)

"Following the discussion at Copenhagen on 7 April 1978 the European Council has discussed the attached scheme for the creation of a closer monetary co-operation (European Monetary System) leading to a zone of monetary stability in Europe, which has been introduced by members of the European Council. The European Council regards such a zone as a highly desirable objective. The European Council envisages a durable and effective scheme. It agreed to instruct the Finance Ministers at their meeting von 24 July 1978 to formulate the

.../...

(1) Cette proposition a été lue en anglais par le Président.

necessary guidelines for the competent Community bodies to elaborate by 31 October 1978 the provisions necessary for the functioning of such a scheme - if necessary by amendment. There will be concurrent studies of the action needed to be taken to strengthen the economies of the less prosperous member countries in the context of such a scheme ; such measures will be essential if the zone of monetary stability is to succeed. Decisions can then be taken and commitments made at the European Council meeting on 4 and 5 December 1978.

The Heads of Government of Belgium, Denmark, the Federal Republic of Germany, Luxembourg and the Netherlands state that the "snake" has not been and is not under discussion. They confirm that it will remain fully intact."

Le Président constate que cette dernière proposition ne soulève plus d'objection.

IV. Activités de la Communauté au cours du deuxième semestre 1978

Le Président estime qu'au cours des prochains mois les activités devraient se concentrer sur les points suivants

1. conclure les négociations d'adhésion avec la Grèce
2. ouvrir les négociations avec le Portugal
3. préparer les négociations avec l'Espagne
4. décider en matière monétaire
5. entamer les négociations de Lomé II

.../...

6. entreprendre, au niveau de la coopération politique, l'étude des moyens à mettre en oeuvre pour assurer une meilleure convergence des politiques nationales en ce qui concerne l'Afrique
7. conclure positivement les négociations GATT
8. mettre la stratégie commune en oeuvre, y compris ce qui a été prévu en matière de chômage des jeunes et d'énergie
9. résoudre avant la fin de 1978 le problème de la pêche maritime
10. préparer l'élection de l'APE si toutes les questions préalables relevant de la compétence des Etats membres sont réglées au plan national.

M. GENSCHER indique en ce qui concerne le point 6 que la veille au soir les Ministres des Affaires étrangères sont convenus d'examiner ensemble certains problèmes à l'effet de déterminer si une politique commune est réalisable à leur endroit ; il ne s'agit toutefois que de certains problèmes et non de l'ensemble de ceux qui se posent ou pourraient se poser au sujet de l'Afrique.

Le Président indique que dans ce cas on pourrait dire au titre du point 6 que le Conseil Européen invite les Ministres des Affaires étrangères à suivre attentivement la situation en Afrique en vue de dégager une approche commune à l'endroit de ses aspects principaux.

M. LYNCH demande que, au titre du point 8, la question de la réduction des déséquilibres régionaux ne soit pas négligée.

.../...

M. JENKINS marque son accord sur cette demande d'autant plus volontiers qu'il s'agit pour la Commission d'un processus et d'un souci continus.

M. GISCARD D'ESTAING souhaiterait savoir quand la Commission formulera son avis sur la demande d'adhésion introduite par l'Espagne.

M. JENKINS indique que la Commission s'efforcera de présenter cet avis encore avant la fin de 1978.

M. JØRGENSEN voudrait que pendant le prochain semestre on examine la question d'un élargissement de la coopération avec les pays membres de l'AELE.

M. JENKINS trouve qu'en cette affaire l'important est de ne point se précipiter.

M. CALLAGHAN tient toutefois à faire savoir que les pays de l'AELE lui ont fait connaître l'intérêt qui pour eux s'attache à un élargissement de la coopération CEE/AELE. Quelque chose devrait donc être envisagé pour ne pas laisser cette question entièrement ignorée.

Le Président suggère que l'on charge les Ministres des Affaires étrangères de s'en occuper.

S'exprimant ensuite au nom de la délégation allemande, il souhaiterait que l'on étudie la question de l'incorporation du cuivre dans le système Stabex, à l'effet d'accorder un appui économique sérieux à deux pays dont la situation n'est guère brillante, la Zambie et le Zaïre, et dépend pour une

part très importante (9/10 du PNB s'agissant de la Zambie) de leurs exportations de cuivre.

Il convie ensuite le Conseil Européen à reprendre le débat sur la stratégie commune.

I. bis) Stratégie commune

Le Président constate qu'à ce titre un nouveau projet de relevé des conclusions (1) a été établi, conformément au mandat du Conseil Européen, dont le point 4 page 5, relatif à l'énergie, n'a pas encore été examiné.

Il constate qu'au niveau de la préparation de cette partie du projet plusieurs réserves subsistent dont la première, formulée par la délégation italienne, porte sur la quantification de la limitation des importations nettes de pétrole de la Communauté.

M. ANDREOTTI maintient cette réserve, considérant qu'il n'est pas essentiel en cette affaire de citer un chiffre.

Le Président considère qu'on peut en effet ne pas citer le chiffre de 500 Mtep.

Il constate que le deuxième point controversé porte sur la mention au troisième alinéa des structures industrielles dans le domaine de l'énergie.

.../...

(1) Ce projet est reproduit en annexe X.

M. JENKINS demande que cette mention soit supprimée car la capacité de raffinage ne relève pas de la compétence communautaire.

M. GISCARD D'ESTAING appuie cette demande, cette question ne paraissant pouvoir être débattue en Conseil Européen à ce stade.

Le Président peut accepter cette demande tout en faisant observer que ce n'est pas en supprimant la mention d'un problème qu'on supprime le problème. Ce passage se lira donc comme suit :

"Une valeur particulière est attachée à une meilleure utilisation des ressources énergétiques de la Communauté, aux efforts d'exploration et au développement de nouvelles sources d'énergie."

Reste le dernier alinéa. S'exprimant au nom de la délégation allemande, il indique que celle-ci ne pourrait marquer son accord sur la suppression des mots entre crochets. Comme il existe au sujet de ces notions de retraitement et de développement des surgénérateurs des divergences de vues très nettes, il propose de ne garder que la première phrase du dernier alinéa.

M. ANDREOTTI souhaiterait que l'on maintînt quand même la dernière phrase, quitte à la limiter à l'aspect écologique des choses.

M. GISCARD D'ESTAING trouve que l'écologie mérite une autre porte d'entrée dans les préoccupations communautaires.

.../...

M. JØRGENSEN ne saurait accepter que le dernier alinéa se limite à sa seule première phrase car elle impliquerait un accord sans réserve sur l'énergie nucléaire, sans engagement en ce qui concerne la gestion des déchets, le retraitement, etc... etc...

M. CALLAGHAN rappelle que la réserve de sa délégation porte sur l'ensemble de l'alinéa ; il propose dès lors de le supprimer.

Le Président pour éviter un débat trop long propose de maintenir dans cet alinéa la première et la dernière phrases.

Il constate l'accord explicite de M. JØRGENSEN et l'absence d'objection de la part des autres délégations.

Poursuivant l'examen du projet révisé de relevé des conclusions, il remarque qu'il comporte à la page 9 un chapitre CEE-Japon alors que ce sujet n'a pas été abordé en Conseil Européen. Il importe donc de le supprimer de même, et pour les mêmes raisons, qu'à la page 10 le chapitre relatif à la sécurité en mer, à la prévention et à la réduction de la pollution.

M. GISCARD D'ESTAING demande que ce dernier point ne soit pas supprimé mais fasse au contraire l'objet hic et nunc d'une discussion au fond.

M. CALLAGHAN rappelle à ce propos que le Royaume-Uni n'a pas marqué son accord sur le principe d'une politique commune en matière de trafic maritime, qui ne relève pas de la compétence des Communautés. Le sujet est certes très important mais il doit être traité dans les instances appropriées, en l'occurrence l'OMCI.

.../...

M. JENKINS, se référant aux conclusions du Conseil Européen de Copenhague en avril dernier, estime qu'au moins le deuxième alinéa de la page 10 doit être maintenu.

M. GISCARD D'ESTAING peut comprendre le point de vue de M. CALLAGHAN ; aussi propose-t-il de ne citer que les Etats membres de la Communauté à la deuxième phrase du deuxième alinéa.

Le Président propose de rédiger ce chapitre comme suit :

"The European Council has discussed the subject of safety at sea, prevention and reduction of pollution (Amoco Cadiz) as set out in the report from the Foreign Ministers' Council, dated 29 June 1978.

It deems it necessary to take further measures to increase the safety of maritime traffic, taking into account the proposals of individual Member States and the Commission. The European Council reaffirms the necessity to intensify their efforts to prevent and control pollution of the sea, especially by hydrocarbons."

Il constate l'accord du Conseil Européen sur cette proposition.

Il appelle ensuite les points "Divers", s'il y en a.

M. JØRGENSEN souligne l'importance tant économique que politique de trouver d'urgence une solution à la question de la pêche maritime.

Le Président rappelle qu'il l'a inscrite au programme des activités du deuxième semestre 1978.

.../...

Plus aucune question n'étant soulevée, la session est close le 7 juillet 1978 à 14 h 30.

La prochaine session du Conseil Européen se tiendra à Bruxelles les 4 et 5 décembre 1978.

A la suite de la 11ème session du Conseil, la Présidence

- a établi à Brême le 7 juillet un aide-mémoire portant relevé des conclusions (1)
- a établi à Bruxelles le 18 juillet 1978 une version définitive de ce relevé (2).

Procès-verbal achevé à Bruxelles,
le 23 juillet 1978

P. Gueben
Chef de Division
au Cabinet du Secrétaire Général

(1) Cf. annexe XI.

(2) Cf. annexe XII.